



**Xavier BERTRAND,
Ministère de la Santé et des Solidarités**

Communiqué Presse

Rapport GRALL

Paris, le 12 juillet 2006

Monsieur Xavier BERTRAND, ministre de la Santé et des Solidarités, a reçu ce jour, [le rapport du Dr Jean Yves GRALL relatif aux maisons médicales de garde](#). Le ministre avait sollicité le rapport le 4 mai dernier à l'issue d'une réunion de concertation avec l'ensemble des partenaires de la permanence de soins.

Le rapport établit pour la première fois un état des lieux complet des quelque 200 maisons médicales de garde implantées sur le territoire. Il confirme la pertinence de cette forme d'organisation lorsqu'elle répond à certains critères d'implantation, d'effectifs, de période d'ouverture et de relations avec les structures hospitalières existantes.

Les propositions du rapport sont articulées autour de six axes :

- Confier aux Missions Régionales de Santé (MRS), en lien avec les préfets de département, le pilotage et le financement des maisons médicales de garde,
- Simplifier et alléger les procédures d'éligibilité et de suivi des maisons médicales de garde et pérenniser le dispositif des maisons médicales de garde par un financement contractualisé sur 5 ans
- Etablir un cadre minimal type de fonctionnement concernant les lieux d'installation en zones rurales ou urbaines, les modalités d'accès, la nature et l'échelle des dépenses éligibles au financement
- Favoriser une filière de prise en charge des urgences cohérente en coordonnant mieux l'intervention des maisons médicales de garde avec les structures hospitalières
- Inscrire les maisons médicales de garde dans un dispositif de permanence de soins simplifié et lisible, en effectuant notamment un redécoupage des secteurs autour des maisons médicales de garde installées
- Mettre en place une large information sur l'utilisation de la permanence des soins à destination du grand public pour responsabiliser et sécuriser la population

Le ministre confirme sa volonté de maintenir et développer les maisons médicales de garde comme outil d'organisation de la permanence des soins. Il va transmettre ce rapport aux institutions et organisations intéressées à la permanence de soins. L'ensemble des préconisations qui seront retenues après cette phase de concertation sera applicable avant la fin de l'année.

Contact presse : Gwladys Huré - 01 40 56 40 14

www.sante.gouv.fr